Recherche et information sur l'économie publique et l'économie sociale

la Lettre du CIRIEC-France

Mensuel n°167 – juillet-août 2022

En guise de sommaire

Les congrès internationaux du CIRIEC sont des moments attendus de rencontres et de débats sur le rôle de l'économie collective dans le monde. Chercheurs et praticiens se retrouvent tous les deux ans dans un pays où le CIRIEC dispose d'une section nationale. Le dernier congrès s'est déroulé à Valencia (Espagne), du 13 au 15 juin 2022. 1217 participants et contributeurs de 33 pays (praticiens de l'économie publique et de l'économie sociale, acteurs politiques et sociaux, entrepreneurs...) ont animé les travaux sur le thème : "Nouvelles dynamiques mondiales à l'ère post covid : enjeux pour l'économie publique, sociale et coopérative"

(p. 2 et 3)

La recherche « Économie collective et territoires », animée par Jean-Louis Cabrespines, délégué général du CIRIEC- France, se poursuit. La publication d'une monographie sur la santé sera suivie de douze autres ouvrages.

(p. 4)

D'autres rencontres internationales sont programmées :

- 9ème conférence internationale de recherche en économie sociale (Séoul - Corée du Sud, du 4 au 9 juillet 2023)
- Conférence internationale « L'après civid-19 » (Thessalonique - Grèce, les 22 et 23 mai 2023).

(p. 5)

Le n° 12 de *« Social Economy News »*, bulletin électronique publié par le Ciriec-International avec le concours du CIRIEC-Espagne est paru.

(p. 5)

Les « Cahiers de recherche » du CIRIEC-International comptent deux nouveaux numéros :

- « Défis de la mesure d'impact dans une économie sociale émergente. Une recherche exploratoire en Roumanie »
- « L'exploitation des hydrocarbures en Algérie : de la richesse à la gouvernance défaillante et à la corruption »

(p. 5)

Le Centre de documentation et l'Agora du CIRIEC-International se sont enrichis de nouvelles contributions.

(p. 6)

Le Cahier du CIRIEC-France « Les coopérations entre économie publique et économie sociale » est disponible dans une version actualisée et enrichie.

(p. 6)

Comme tous les mois, nous avons reçu des contributions :

- Jean-Marie Fessler, docteur en éthique médicale et en économie de la santé, président du conseil scientifique de l'Institut Montparnasse, professeur associé de Stanford, membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France nous propose de remettre sur pieds l'hôpital public.
- Jean-Louis Cabrespines, délégué général du CIRIEC-France, s'interroge : « Pourquoi la jeunesse au ministère des Armées ? ».
- Jean-Philippe Milésy, secrétaire général de l'Institut Polanyi, membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France salue la nomination de Madame Schiappa comme Secrétaire d'État à l'Économie sociale : Gaudeamus igitur !

Il salue la mémoire de Philippe Missotte.

(p. 7 à 11)

Enfin, nous vous informons sur les prochaines manifestations.

(p. 12)

De tout cela, nous vous souhaitons une bonne lecture

Marcel Caballero
Président d'honneur
Président du Conseil d'Orientation

> Congrès international

Le 33ème Congrès international du CIRIEC s'est tenu à València, en Espagne, du 13 au 15 juin 2022. 1217 participants et invités de 33 pays (praticiens de l'économie publique et de l'économie sociale, acteurs politiques et sociaux, entrepreneurs...) ont contribué aux travaux sur le thème :

"Nouvelles dynamiques mondiales à l'ère post covid :
enjeux pour l'économie publique, sociale et coopérative"

(programme : https://bit.ly/3pLVRCn)

Cette thématique est, plus que jamais d'actualité, face aux défis liés à l'accroissement des inégalités et à l'affaiblissement de la démocratie politique et économique, dans un contexte où les diverses transitions en cours (numérique, environnementale, économique, sociétale…) font mesurer les enjeux des mutations à venir. Les valeurs qui animent les acteurs de l'économie publique, sociale et coopérative sont le moteur des réponses à construire ensemble.

300 propositions de communications ont été reçues, dont 184 acceptées et 132 présentées en personne au cours de sessions parallèles au Palau de les Arts et à la Faculté d'économie de València.

Un triple objectif a animé les participants durant ces 3 jours à partir de 3 questions :

- Quelles opportunités offrent les nouvelles dynamiques technico-économiques, sociales et environnementales, tant à l'économie publique qu'à l'économie sociale,
- Quel impact de la crise de la covid et de ces dynamiques sur l'économie sociale et sur le secteur public en général,
- Quelles réponses concrètes de la part des entreprises publiques, des entreprises sociales et coopératives à la crise socio-sanitaire et à ces grandes dynamiques, et particulièrement par le nouvel élan donné au rôle de l'État, tant comme État Providence qu'État entrepreneur.

Les participants à la séance inaugurale autour de Paul Krugman, Prix Nobel d'économie

C'est par l'analyse des collaborations entre économie publique et ESS au cours de débats et d'échanges en sessions plénières, ateliers, communications scientifiques, que des thèmes comme la santé et les services sociaux, l'emploi, les retraites, l'aménagement urbain, le logement, la mobilité durable, le dépeuplement, la transition écologique, les services ou biens essentiels comme l'eau, l'énergie et les transports, la transition numérique, ont pu être abordés.

Marina Mazzucato, Prix Léontieff, s'adresse aux congressistes

L'intérêt d'un tel congrès est aussi de permettre la rencontre avec des acteurs différents qui peuvent apporter leur regard particulier sur les problématiques « habituelles » des travaux engagés par les entreprises de l'ESS comme les entreprises publiques.

Le conseil municipal de València et le gouvernement régional, la Generalitat Valènciana, comme le mouvement coopératif et de l'économie sociale valencienne sont, à ce titre, exemplaires dans l'approche qu'ils ont d'une économie différente de l'économie capitaliste dominante : les échanges avec les édiles comme avec les représentants des structures locales publiques ou de l'économie sociale ont permis, comparativement à ce que nous vivons dans un certain nombre de territoires d'autres pays, de mesurer combien il y avait encore d'investissement nécessaire pour faire partager nos convictions de la nécessité d'une autre économie, ce que n'a pas manqué de souligner le professeur Monzón, directeur du CIRIEC-Espagne et commissaire du Congrès.

La Commission européenne était représentée par le Commissaire Nicolas Schmidt qui a adressé un message aux congressistes.

Paul Krugman, prix Nobel d'économie 2008, a abordé le thème *« Coopérer pour un meilleur avenir ».* Pour lui, l'économie sociale a un effet égalisateur sur la société ; elle réduit les inégalités économiques et contribue à corriger le changement climatique.

- M. Joan Ribó, maire de València, a accueilli le congrès en déclarant que "ce qui est clair pour nous, c'est que l'économie sociale et le coopérativisme constituent une recette efficace pour compenser les conséquences partagées par toutes les récessions et parvenir ainsi à une société plus juste".

La présidente du CIRIEC-Espagne, Adoración Mozas, a tenu à rappeler l'importance de la recherche et de la diffusion du coopérativisme et de l'économie sociale que le CIRIEC mène à travers ses publications, ses observatoires et autres événements et activités.

Alain Arnaud, président du CIRIEC-International, a souligné la nécessité de redonner au monde une stabilité qu'il est en train de perdre, de redonner à nos sociétés un sens plus social et plus solidaire, en ayant conscience qu'un avenir meilleur passe par des modèles économiques qui organisent le partage, la solidarité, qui respectent les droits humains et les droits sociaux, et qui préservent les biens communs et l'environnement

de g. à d. A. Arnaud et B. Thiry, précédent et nouveau président

La richesse des échanges et des communications ont permis de mener à bien des réflexions constructives pour l'avenir de l'économie collective.

Deux points d'orgue ont marqué les travaux :

- Dans son intervention inaugurale, Paul Krugman, prix Nobel d'économie 2008, a abordé le thème *« Coopérer pour un meilleur avenir ».* Pour lui, l'économie sociale a un effet égalisateur sur la société ; elle réduit les inégalités économiques et contribue à corriger le changement climatique.

En clôture du congrès, Mariana Mazzucato, professeur d'économie de l'innovation et de la valeur publique à l'University College London (UCL), prix Léontieff 2017, est intervenue avec brio en considérant que *"le modèle coopératif est la meilleure façon d'aborder les changements nécessaires dans la façon dont nous faisons l'économie"*, soulignant, dès le début de son intervention, que l'économie sociale n'est pas simplement une autre partie de l'économie, mais plutôt la manière dont l'économie devrait être faite.

Les séances plénières, les ateliers, les présentations de contributions ont permis d'approfondir l'ensemble des thèmes du Congrès, auxquels ont participé nombre d'orateurs, avec pour la France Maryline Filippi, Eva Cantele, Philippe Bance, Pierre Bauby, Jean-Louis Cabrespines, Timothée Duverger, Nicolas Leblanc, Jean-Philippe Milésy.

En conclusion du Congrès, Alain Arnaud, a déclaré : *« face à la transformation fulgurante de la société, face aux conséquences inacceptables du modèle économique qui gouverne le monde, les acteurs de l'économie publique, sociale et coopérative doivent se mobiliser et agir pour éviter que la promesse d'un monde meilleur ne se transforme en catastrophe pour la démocratie et les libertés.»*

Le Congrès s'est conclu par la remise du Prix Edgard Milhaud 2022 et par la reconnaissance des meilleures communications présentées. Le 1er prix a été attribué au chercheur français Pierre Wokuri, de l'Université de Rennes1, pour sa thèse intitulée *« Orienter et activer : les projets coopératifs d'énergie renouvelable à l'épreuve du marché. Une comparaison multi-niveaux Danemark, France, Royaume-Uni ».* Puis Bernard Thiry, qui succède à Alain Arnaud à la présidence, a présenté les deux ouvrages publiés pour le 75ème anniversaire du CIRIEC-International :

- *Le CIRIEC 1947-2022*
- *L'économie d'intérêt collectif : 75 ans de recherches scientifiques*

Ce Congrès fut un moment important pour le CIRIEC-International car, après le report de celui de Thessalonique, en raison de la pandémie de COVID-19, il a permis à de nombreux chercheurs, praticiens, acteurs, politiques impliqués dans l'économie sociale comme dans l'économie publique, de se retrouver et de faire un point d'étape sur ce qui est en jeu, ce qui a changé et ce qui est à (re)construire pour un avenir plus équilibré entre nos différents pays autour d'une économie plus humaine.

Il est à noter l'impression générale que quelque chose doit changer, que l'économie sociale comme l'économie publique ont un rôle essentiel dans ce changement et que de telles rencontres peuvent permettre d'avancer pour faire connaître et promouvoir une autre économie dont les fondements sont ancrés dans une conception où le partage est privilégié plutôt que le profit pour quelques-uns.

Réunie dans le cadre du Congrès, l'Assemblée générale des sections nationales
a porté à la présidence du CIRIEC-International, le professeur Bernard Thiry,
qui succède à Alain Arnaud, lequel a été nommé président d'honneur.

Jean-Louis Cabrespines et Catherine Gras, respectivement délégué général et administrateur
du CIRIEC-France, ont été élus au Conseil d'administration du CIRIEC-International
et Yves Kottelat, trésorier du CIRIEC-France, contrôleur aux comptes.

> Recherche « *Économie collective et territoires* »

Après la parution des contributions sur la santé, les travaux sur les finances doivent paraître en septembre prochain avec un ensemble de contributions qui font ressortir l'importance des collaborations entre les entreprises de l'économie sociale et les entreprises publiques, avec les spécificités des financements nécessaires pour le développement d'activités devant répondre à l'intérêt général.

Les autres thématiques feront l'objet de communications entre le mois d'octobre et le début 2023.

Ainsi les travaux sur le logement avancent avec des contributions de la part de représentants institutionnels et de chercheurs, mais aussi la présentation d'actions particulières pouvant apporter des réponses nouvelles dans les territoires afin de répondre aux besoins nouveaux qui peuvent émerger en fonction des changements des demandes d'hébergement.

D'autres sujets comme la mobilité, le travail et l'emploi, l'éducation ou le care, qui ont à voir notre capacité de développement territorial sont en cours de production et feront l'objet d'une parution d'ici la fin 2022, là aussi avec des contributions diversifiées.

Trois thématiques sont transversales et doivent être prises en compte dans l'ensemble de nos travaux, au terme des différentes contributions : la place des Entreprises nationales, le Bénévolat, volontariat, engagement, le Développement durable. Pour chacun de ces thèmes, des travaux ont été engagés pour définir le cadre de leur présentation dans chaque thématique. Le thème sur le bénévolat, volontariat et engagement, en particulier, fera l'objet de précisions, au regard de l'importance que prend cette dimension dans le développement des activités et des liens sociaux.

Enfin, sur l'Eau et énergie, un colloque a été organisé à Grenoble, permettant de voir, à partir de ce travail, comment les collectivités interviennent sur l'eau et l'énergie sur le territoire français. À la suite de ce colloque, des contributions apporteront un complément qui donnera à voir d'une manière plus exhaustive l'importance de cette question dans le développement territorial.

Suite à des demandes suscitées par l'intérêt des travaux de ce groupe, il a été décidé que ces travaux paraissent, en complément de leur parution numérique, en éditions papier au fur et à mesure de leur aboutissement, dans le cadre d'une collection particulière. Ces parutions feront ensuite l'objet d'un ouvrage final regroupant l'ensemble des travaux, enrichis de contributions spécifiques.

> Les Etudes du CIRIEC-France : *Notre santé*

Mars 2022

LES ETUDES DU CIRIEC-France

Economie collective et territoires

Comment dans la transition économique, sociale, énergétique et environnementale, les parties prenantes de l'intérêt collectif, acteurs publics et organisation de l'économie sociale et solidaire peuvent-ils répondre aux besoins fondamentaux des populations ?

Thème 1 - **Notre santé**

"Les Etudes du CIRIEC-France – Économie collective et territoires" ambitionnent de répondre à la question : *« Comment dans la transition économique, sociale, énergétique et environnementale, les parties prenantes de l'intérêt collectif, acteurs publics et organisations de l'économie sociale et solidaire peuvent-ils répondre aux besoins fondamentaux des populations?»*

Le Thème 1 "Notre santé" sera suivi par 10 autres documents qui seront ensuite publiés dans un ouvrage final : éducation - eau et énergie - care - finances - rôle des entreprises nationales et internationales - logement – développement durable - mobilités - travail, emploi et développement économique - bénévolat, volontariat et engagement.

Ces études sont réalisées par un groupe de travail animé par Jean-Louis CABRESPINES, délégué général du CIRIEC-France.

Les travaux du CIRIEC France sur la place, le rôle, la réalité de l'économie collective dans les territoires sont inscrits dans l'ADN de notre organisation.

L'économie collective doit prendre en compte toutes les problématiques rencontrées dans les territoires en les abordant de manière systémique, regroupant « *l'ensemble des pratiques de production et de services ayant pour raison d'être la satisfaction des besoins fondamentaux (ou essentiels) des personnes et d'œuvrer dans l'intérêt général* ».

La santé est, à ce titre, un des points essentiels d'une égalité à construire entre tous. La période actuelle, marquée par la COVID, demande plus que jamais une politique sachant dépasser les clivages et « zones de compétences » de tous les protagonistes.

C'est pourquoi les six contributions présentées dans cet ouvrage abordent, de manières différentes, un ensemble de points sensibles des politiques de santé tant au plan national que dans nos régions, mais aussi des propositions qui pourraient être reprises dans une politique sanitaire (et sociale) cohérente et répondant aux difficultés rencontrées par tous.

Ainsi, en gardant « les pieds sur terre... », l'analyse concrète sur la place de la santé dans les territoires est l'illustration même d'une réflexion pouvant déboucher sur un diagnostic sur l'état des soubassements de notre système de santé.

Avoir une politique concertée, prospective, prenant en compte l'ensemble des raisons et incidences des actions à mener, c'est aussi montrer ce qu'est « la France démasquée », et les travers dans lesquels nous pouvons tomber si nous n'avons pas suffisamment mis en place cette concertation nécessaire entre tous les acteurs pour répondre aux besoins des populations et les risques encourus. Cela permet aussi de démontrer que notre santé est « un bien commun ». Notre santé doit être l'affaire de tous, aussi bien en la gérant démocratiquement qu'en agissant et redonnant du sens à notre « système de protection sociale durable ».

Et la santé n'est pas qu'une affaire de bien-être du corps physique. Tout comme l'approche territoriale doit s'inscrire dans un système d'acteurs et d'actions, la santé de chacun est à prendre en compte physiquement, psychiquement ou socialement.

Cette approche demande une réhabilitation de la médecine sociale, tout comme le traitement dans le cadre de « programmes de prévention » de certains troubles qui risquent de survenir à l'enfance si nous n'y prêtons pas suffisamment d'attention (en particulier sur les questions de surpoids, d'obésité infantile).

Chacune des contributions peut se lire isolément, mais elles se veulent complémentaires dans une approche prenant en compte en même temps les personnes et le cadre de l'intervention des politiques publiques ou d'économie sociale.

Sommaire :

- Les pieds sur terre… (Catherine Gras, Nicolas Leblanc, Jean-Marie Fessler) - La France démasquée (Jean de Kervasdoué) - Notre santé, un « bien commun » à gérer démocratiquement dans les territoires (André Gauron) - Agir et redonner du sens pour un système de protection sociale durable, protecteur de tous, soutenable et compréhensif (Eric Chenut) - Santé populationnelle : vers une réhabilitation de la médecine sociale ? (Nicolas Duvoux, Nadège Vézinat) - Un programme de prévention du surpoids, de l'obésité infantile, et d'amélioration de la santé dans les territoires (Frédéric Côme)

> Cliquer ici pour télécharger le document : https://bit.ly/3IDzBRU

> 9ème Conférence internationale de recherche en économie sociale

Les conférences internationales de recherche en économie sociale sont organisées tous les deux ans dans un pays où le CIRIEC compte une section nationale. La dernière s'est tenue à San José (Costa Rica), du 8 au 10 septembre 2021. La prochaine se déroulera à Séoul (Corée du Sud), du 4 au 9 juillet 2023.

Elles regroupent plusieurs centaines de chercheurs et praticiens du monde entier.

> Informations : https://bit.ly/3DMucqR

> Social Economy News

Social Economy News' est un bulletin électronique publié par le CIRIEC-International avec le concours du CIRIEC-Espagne.

Il est disponible en anglais, espagnol et français.
http://www.socialeconomynews.eu/

> Le numéro 12 est disponible HERE > Pour recevoir gratuitement le bulletin inscrivez-vous ici

> Cahiers de recherche du CIRIEC-International

Défis de la mesure d'impact dans une économie sociale émergente. Une recherche exploratoire en Roumanie

(Cristina BARNA & Adina REBELEANU)

La théorie et la pratique de la mesure de l'impact social est un domaine émergent précoce en Roumanie, malgré toutes les récentes avancées significatives et la maturation du sujet au niveau international. Cependant, même si la taille et la dynamique du secteur de l'économie sociale ne sont pas encore comparables aux pays européens ayant une tradition dans le secteur, la Roumanie fait face à une tendance à la découverte, à la redécouverte et au développement de l'économie sociale, présente dans une diversité d'organisations. et les domaines et modèles d'entreprises sociales classiques ou très innovantes.

Faire progresser la mesure de l'impact social en Roumanie devient impératif pour les pouvoirs publics et aussi pour l'ensemble de la société afin de comprendre à quel point le changement social positif peut être attribué aux organisations de l'économie sociale.

L'objectif principal de cet article est de tester l'efficacité des indicateurs d'impact proposés par le Ministère du Travail et de la Justice Sociale (MLSJ) dans les lignes directrices indicatives, qui ont été élaborées après l'adoption des Normes Méthodologiques pour l'application de la Loi de l'Economie Sociale, par décision du Gouvernement no. 585, le 10 août 2016, et qui représente la première tentative réglementaire officielle de mesure d'impact. (...)

> Télécharger le PDF > Tous les documents de travail

L'exploitation des hydrocarbures en Algérie : de la richesse à la gouvernance défaillante et à la corruption

(Belkacem OUCHENE)

Pour emprunter la voie de la croissance économique, les pays développés se sont longuement appuyés sur les revenus de leurs ressources naturelles. C'est notamment le cas de l'Australie (minerais), du Canada (pétrole, minerais) et des Etats-Unis (pétrole) mais également de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre (charbon). Il existe aussi des expériences récentes de pays qui ont assis une partie de leur développement économique sur leurs ressources naturelles. Les exemples de la Norvège (pétrole), du Chili (minerai de cuivre) et du Botswana (diamants) constituent une illustration.

Malgré ces cas de réussite, les études empiriques montrent, de manière générale, l'existence d'une relation négative entre la richesse en ressources naturelles et la croissance économique connue sous le nom de « syndrome hollandais ». Généralement, les pays riches en ressources naturelles peinent à garantir une croissance durable de leur PIB contrairement aux autres pays pauvres en ressources naturelles.

Disposant d'importants gisements de pétrole, l'Algérie fait-elle partie des pays qui ont basculé dans le syndrome hollandais ? Cette contribution tentera de répondre à cette question, d'identifier, le cas échéant, les conditions ayant présidé l'apparition du phénomène et de proposer des solutions.

> download PDF

> Conférence internationale « *L'APRÈS COVID-19* »

La Conférence internationale

"L'après-covid-19 : Les entreprises publiques et l'économie sociale à l'avant-garde pour une reprise économique, sociale et environnementale"

se tiendra à Thessalonique (Grèce), les 22 et 23 mai 2023.

Les inscriptions déjà enregistrées restent valides. En cas d'impossibilité de participer, on peut se faire représenter par un(e) autre délégué(e). Dans ce cas, merci de bien vouloir nous communiquer le nom et contact du/de la délégué(e).

> ciriec@uliege.be

> Centre de documentation et Agora

Le **Centre de documentation du CIRIEC** détient une quantité de documents riches et variés en différentes langues, traitant des thématiques de l'économie publique, sociale et coopérative. Le fonds documentaire évolue constamment en fonction des recherches, des demandes des utilisateurs, des sujets d'intérêt et de l'actualité. Il est accessible à tous et au service de ses membres.

- Aide individuelle dans la recherche documentaire dans les domaines de l'économie publique, sociale et coopérative
- Accueil de doctorants étrangers
- Catalogue des ressources papier: http://lib.uliege.be/
- Agora

> Contacter le centre de documentation du CIRIEC

Agora du CIRIEC est une plateforme de connaissance multilingue réservée aux membres pour mieux partager et utiliser la richesse du réseau d'experts actifs du CIRIEC dans les domaines de l'intérêt général et de l'économie sociale.

Aujourd'hui, AGORA c'est :

- un annuaire de 165 chercheurs avec leur CV détaillé et leurs données de contact (36 pays représentés)
- une base de données documentaire de 21.000 documents indexés et traités sémantiquement
- une newsletter (annonces de conférences, événements, publications…) et une alerte personnelle bimensuelles envoyées aux membres

> Pas encore sur Agora ? > Visiter Agora

> Cahier « *Les coopérations entre économie publique et ESS* »

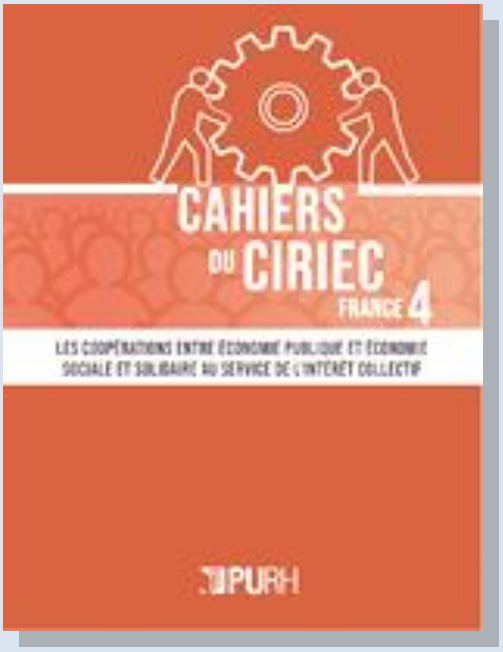

Le Cahier n° 4 du CIRIEC-France résulte d'un travail collectif animé par Marcel Caballero, président du Conseil d'orientation. Il traite des coopérations entre économie publique et économie sociale et solidaire au service de l'intérêt collectif.

L'objectif était d'analyser les potentialités de synergies entre les acteurs publics et ceux de l'économie sociale et solidaire en vue d'un changement de modèle de développement. En effet, économie publique (EP) et économie sociale et solidaire (ESS) concourent, chacune pour sa part et selon ses moyens, à la satisfaction de besoins sociaux et de besoins collectifs.

Les notions d'intérêt général et d'utilité sociale qui fondent les services publics, sont aussi au cœur des grands textes régissant l'économie sociale et solidaire, et notamment en France la loi du 31 juillet 2014. Pour autant, aucun des deux secteurs ne peut, dans les conditions actuelles, apporter de réponses globales. Il s'agit donc d'examiner comment l'EP et l'ESS, en surmontant les obstacles qui naîtraient de leurs traditions et cultures respectives, pourraient mieux coopérer pour développer des initiatives communes afin de mieux répondre à leurs objectifs communs.

Dans cette étude, le CIRIEC-France propose son analyse de cette problématique. C'est en effet tout naturellement qu'au-delà de sa vocation première de recherche et d'information sur l'économie publique, d'une part, et sur l'économie sociale et solidaire, d'autre part, il accorde une attention particulière aux coopérations que réalisent entre elles ces deux formes d'économie, c'est-à-dire aux partenariats publics-privés non lucratifs, en s'efforçant de les identifier, de les décrire, d'en relever les aspects positifs, mais aussi les insuffisances, voire les travers.

> Cliquer ici pour télécharger le document : https://bit.ly/36lH4HY

L'hôpital en crise : ensemble remettons sur pieds l'hôpital public

Jean-Marie FESSLER

Docteur en éthique médicale et en économie de la santé, président du conseil scientifique de l'Institut Montparnasse, professeur associé de Stanford, membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France

Le 28 juin 2022, le CIRIEC-France a organisé une conférence débat portant sur le thème : « L'hôpital en crise : ensemble remettons sur pieds l'hôpital public » à laquelle participaient la Pr. Karine Lacombe, Jean de Kervasdoué, Jérémie Sécher et Jean-Marie Fessler.

L'intervention de Jean-Marie Fessler interroge sur la capacité de l'hôpital à porter ensemble une vraie politique de soins en partant de la question du numérique à l'hôpital. Il sait montrer les forces et faiblesses du système de santé en France et émet 8 propositions pour que la numérisation à l'hôpital soit une véritable ressource qui permette d'éviter des injonctions contradictoires provoquant des dysfonctionnements graves. C'est pourquoi, avec son autorisation, nous vous invitons à la lire car elle est porteuse d'un véritable diagnostic et parce qu'elle ouvre un ensemble de propositions au moment où l'hôpital est malade et demande des réponses urgentes pour occuper pleinement sa place dans le système de santé.

« Chère Professeure, cher Jean, cher Jérémie, cher Pascal, merci.
Gratitude aux médecins et soignants qui ont tant fait depuis 28 mois.
Alain Arnaud a souhaité que j'évoque le numérique à l'hôpital. (Nous nous souvenons avoir œuvré ensemble à la mise en œuvre de la Carte de Professionnel de Santé).
Merci à la Fondation de l'Avenir de son implication en e-santé, au CIRIEC-France de la diffusion des réflexions portées avec Catherine Gras et le Dr. Nicolas Leblanc [auteur avec le Pr. Alfred Spira de Santé. Les inégalités tuent] et à Jean de Kervasdoué pour l'ensemble de son œuvre.
J'ajoute que le Cercle Entreprises et Santé s'attache à donner la parole aux pionnières et pionniers.

***Ma contribution comporte huit propositions**, soumises à chacune et à chacun.*

Invité par Jean-Louis Bancel au colloque de Cerisy en l'honneur d'Edgar Morin, j'ai pu rappeler ce qu'il écrit, dès 1977, au début de La Méthode : « L'information est devenue une notion qui prétend à l'empire sur toutes choses physiques, biologiques, humaines. Elle entend désormais régner de l'entropie à l'anthropos, de la matière à l'esprit. »

Toujours et partout, quelques-uns perçoivent, construisent et proposent. À la fin du siècle dernier, l'Unesco travaille sur l'infoéthique. Mais de véritables débats infoéthiques n'existent toujours pas. Les algorithmes classent et déclassent à vitesse grand V.

Première proposition : Ne serait-il pas temps d'en soumettre les hypothèses majeures à un minimum de débat infoéthique ?

Pour leur part, les hospitaliers s'efforcent de mettre en œuvre des applications améliorant les soins aux patients. L'hôpital vu du lit et l'hôpital vu des équipes médicales et soignantes. On pense ici à l'interprétation des résultats d'imagerie, des examens biologiques et anatomo-pathologiques. Aux techniques interventionnelles et à la robotique chirurgicale. Aux organes artificiels implantables. L'industrie des capteurs et des dispositifs médicaux apporte déjà beaucoup aux hôpitaux et à la santé.

Quelques réalisations : détection de certains cancers à un stade précoce, kits de dépistage, affinité entre un candidat médicament et sa cible thérapeutique, stimulation cérébrale profonde, pancréas artificiel, surveillance à distance de patients en insuffisance cardiaque. Améliorations en radiothérapie et immunothérapie, microscopie, réparation des tissus humains, nano robots soigneurs, reconstruction par impression 3D, cellules souches, assistance aux personnes malvoyantes, traitement de l'incontinence urinaire sévère, exosquelettes [les 650 millions de personnes en situation de handicap sont la première minorité dans le monde].

*La numérisation étant omniprésente**, la deuxième proposition concerne la cybersécurité** portée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et **la troisième la maintenance des réseaux techniques vitaux** (qui) devraient l'être aussi dans nos hôpitaux.*

À distance du cynisme, de la peur, du mouvement anti-science, des mythes et croyances et de l'autoritarisme de quelques-uns, de l'asservissement aux écrans, nous pouvons construire un récit numérique positif et mobilisateur. Avec l'état d'esprit de l'économie de la réconciliation décrite par Jérôme Saddier.

Le supercalculateur Frontier vient de passer le seuil d'un milliard de milliards d'opérations par seconde. Le volume de données numériques créées ou répliquées par an dans le monde, en zettaoctets [mille milliards de gigaoctets] était de 2 en 2010, 16 en 2015, 64 en 2020. Il est prévu à 181 en 2025.

Si seulement 2% de ces échanges portent sur des idées ayant un potentiel créatif, toutes nos méthodes et interactions en sont touchées. La santé y est très présente. "Mon Espace Santé" comporte aujourd'hui 11 millions de dossiers médicaux personnels actifs.

*Pour contrer l'infobésité, le burnout cognitif, l'amnésie, la capture de l'attention, **une quatrième proposition serait de construire une plateforme des synthèses des réalisations utiles à l'hôpital, au monde santé-social, à la santé globale**.*

Le Conseil économique, social et environnemental pourrait s'en charger.

Mais Edgar Morin observe que : « La compréhension humaine n'est nulle part enseignée. » « Aucune école, aucun lycée, aucune université n'enseigne dans sa complexité et dans sa globalité ce qu'est l'être humain. »

Alors que le réductionnisme et le manichéisme sévissent, un tel enseignement n'est-il pas vital ? Fondé sur le triptyque [Connaissance-Expérience-Compréhension] et la pensée en navette.

Professeur associé de Stanford depuis quinze ans, responsable d'un enseignement trimestriel de santé globale, je peux témoigner que la pensée en navette y est largement pratiquée.

Pour mémoire, trois faits :

1. Les fondateurs Leland et Jane Stanford qui avaient perdu leur fils unique mort de la typhoïde, en 1884, ont créé l'Université et un Hôpital lié, dont l'adresse est Pasteur Drive.
2. Un étudiant de 1ère année qui en manifeste les dispositions peut être attaché à un laboratoire de recherche et y être rémunéré.
3. Le système des bourses, les anciens élèves et le bureau des brevets [professeurs et étudiants en déposent 250 par an] jouent un grand rôle dans cette fondation non-profit.

Afin de diminuer le taux d'échec de nos projets, ***la cinquième proposition serait de recourir à la science du danger*** *fondée par Georges-Yves Kervern (1935-2008), industriel et théoricien. Il s'agit d'une méthode de détection des disjonctions, dissonances, dégénérescences, lacunes, déficits et blocages entre les 5 aspects de tout regard, de toute construction humaine :*

- *Finalités*
- *Valeurs des réseaux d'acteurs*
- *Données et mémoire des faits*
- *Modèles*
- *Lois, normes et règles.*

Si les gouvernants, dirigeants, financeurs, régulateurs des 2 millions de professionnels des 200 métiers du monde santé-social français ne partagent pas explicitement avec eux finalités, valeurs et modelés, les données produites et même l'application des règles seront dénuées de sens. On construira alors du danger au cœur du lien social.
Bal des ego et lutte des places en sus. Et la terrible contradiction entre des applaudissements tellement justifiés suivis de départs massifs dans l'épuisement, la déception et la tristesse...

Sans idéaliser les relations hospitalières quotidiennes, ***la sixième proposition doit nous permettre de nous interroger sur les pratiques des agences régionales de santé et des 34 autres agences et opérateurs en santé****, sans oublier les Ministères concernés et l'Assurance maladie et leurs aptitudes dopées à imposer des exigences à nos existences ?*
Du 18 mai 2020 au 6 juin 2022, le Code de la santé publique, en version PDF, a augmenté de 235 pages pour se situer à 5 681 pages. Quelle santé !

Doutant un peu de retours d'expérience institutionnels à la hauteur du choc mondial de la pandémie de Covid-19 [à son plus fort, 2 milliards d'élèves n'allaient plus en classe], soixante auteurs ont décidé de fixer leurs témoignages. Sous la direction d'une ancienne étudiante de l'ESSEC, Hamama Bourabaa, nous venons de publier Rendre le soin aux soignants !
Par amour des pieds sur terre.

Est-ce trop attendre de tirer pour le monde hospitalier les leçons des erreurs du monde des actuaires dans la tarification des titres hypothécaires qui ont lourdement favorisé la crise financière mondiale de 2007-2008 ? C'est notre septième proposition (interrogation ?)

Mésusages des probabilités, corrélations fixes et signes d'égalité constituent des équations du désastre.

À ce titre, on peut penser aux groupes homogènes de malades, prétendument isocliniques et iso-ressources, au primat de la durée de séjour dans le calcul de tarifs nationaux ne laissant pas de prise à la négociation, à la différence des 50 autres pays qui pratiquent une tarification à l'activité, etc.

Répartir chaque année 100 milliards d'euros de ressources issues de nos cotisations pour financer plus de 12 millions de séjours d'hospitalisation n'a pas été jugé assez complexe et important pour ouvrir à la prudence et à des possibles améliorations, etc.
Au passage, on sait depuis des lustres qu'un indicateur qualité transformé en objet de rémunération perd toute valeur.

2022 : une bonne nouvelle. La France adopte la terminologie clinique multiaxiale SNOMED- CT et rejoint 38 pays dont 21 en Europe, le continent nord-américain, l'Inde, l'Australie, notamment. 350 000 concepts Au titre de l'interopérabilité sémantique, elle a été progressivement construite depuis 1965. ***Il va falloir implanter cette terminologie clinique. Ce qui constitue ma huitième proposition.***

Bien sûr, il y a des échecs de la numérisation à l'hôpital et en santé. Échecs coûteux en argent, énergie, motivation et sens.

Causes et conséquences sont connues.

Dispositifs énonciateurs d'injonctions contradictoires à l'encontre des métiers et hermétiques aux conditions réelles de travail. Infobésité et burnout lié.

Technologies de la perfection et donc administration automatisée des conduites, en antinomie avec les responsabilités des médecins et la phénoménale complexité du corps humain.

La volonté de remplacement d'un réel qu'abhorrent de nombreux groupes de pression peut alors tuer.

Bref, lorsque les temporalités, spatialités et savoirs réels sont percutes par des éléments de langage et des instructions visant à lisser le réel, à multiplier les plafonds de verre sur le thème « il n'y a pas d'alternative », à détruire la fierté des métiers en les expropriant de leurs facultés créatrices de valeur et d'exploration de voies nouvelles, c'est le signal d'un non-respect mutuel, voire de maltraitance.

Quant à la confiance, elle se gagne ou se détruit sur le terrain des modes opératoires, à distance de la gouvernance par les procédures, les textes et les nombres.

Dans une organisation aussi complexe qu'un hôpital, on sait que l'attention est la ressource rare, précieuse, fondamentale à la qualité des soins.

Postuler que chacune et chacun auront le temps de compulser et de créer des myriades de données est un déni du réel, alors sommé de se taire.

Donc, la numérisation à l'hôpital, certes, oui.

Mais sous 4 conditions : sa compatibilité avec le quotidien des métiers hospitaliers, l'utilité sociale, médicale et soignante de ses applications, une gouvernance démocratique et un ancrage territorial. »

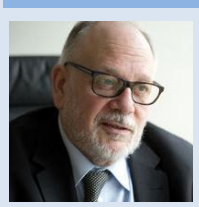

La jeunesse au ministère des Armées Pourquoi ?

Jean-Louis CABRESPINES

Délégué général du CIRIEC-France

Le ministre ou le secrétaire d'État chargé de la Jeunesse est membre du gouvernement français. Il est généralement sous la tutelle du ministre de l'Éducation.
Depuis le 4 juillet 2022, Madame Sarah El Haïry est secrétariat d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel.»

Et alors ? me direz-vous !

Alors, sur le site officiel du Gouvernement présentant les différents ministres et secrétaires d'État, Madame El Haïry est présentée comme « *secrétaire d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de la Jeunesse et du Service national universel* »

Voilà ce qui peut interroger sur la volonté d'inscription de la jeunesse dans un ministère de tutelle qui n'est pas connu pour avoir une politique jeunesse prenant en compte tous les éléments de ce qui compose la (ou plutôt les) jeunesse(s).

Depuis la création de la Vème République, aucun ministre, secrétaire d'État, haut-commissaire, ... n'a été rattaché au ministère des Armées et là, il y a une vraie interrogation sur ce que cela cache de ce que l'on veut faire de la jeunesse.

Un rattachement de la jeunesse au fil des gouvernements et des ministères

Un regard attentif sur les différents ministères de notre Vème République (https://fr.wikipedia.org/wiki/Ministre_de_la_Jeunesse_(France)) montre clairement une orientation particulière, selon les gouvernements successifs et les conceptions idéologiques qu'ils ont défendues, mais le cadre a toujours été celui du rattachement à l'une des deux problématiques essentielles de la jeunesse : les sports et les loisirs (voire le temps libre pour certains) et l'éducation (au sens institutionnel et d'apprentissage, d'acquisition de la citoyenneté).

34 ministres, secrétaires d'État ou hauts commissaires de la jeunesse depuis la première nomination, le 27 septembre 1958, de Maurice HERZOG ; parmi eux 4 l'ayant été deux fois.

Mais au-delà du chiffrage du nombre de ministres, ce qui est essentiel est le sens de leur nomination. Rattacher la jeunesse à un ministère des sports (et des loisirs) voire du temps libre (gouvernements Mauroy 1 et 2) ou de la qualité de vie (gouvernements Chirac 1 et Barre 1) n'a pas la même signification que de le faire auprès d'un ministère de l'éducation.

Y ajouter, pour un certain nombre de ministres la vie associative (gouvernements Raffarin 3, Villepin, Fillon 2 et 3, Ayrault 1 et 2) est aussi symbolique des partenariats à engager sur une intervention commune pour la jeunesse.

Mais tout aussi symbolique est le rattachement aux « Solidarités Actives contre la pauvreté » (gouvernement Fillon 1) ou à la Ville (Valls 1). Ces deux rattachements sont sans doute ceux qui devraient le plus nous interroger car stigmatisantes pour la jeunesse : la cantonner à la question des solidarités contre la pauvreté ou à la politique de la ville est porteur de présupposés sur les comportements et/ou les conséquences de la vie dans certains quartiers.

Il n'y a plus, dans ce cas, d'approche globale des jeunesses mais seulement une politique orientée vers une catégorie spécifiée de certains jeunes au regard d'orientations politiques plus marquées par des *a priori* que par une réelle prise en compte de ce que sont les jeunes dans une société en évolution mais quelquefois peu en phase avec eux.

Sports et loisirs ou éducation ? ...

Tout cela n'est pas qu'une question de symbole, c'est primordialement une question d'orientation politique, de choix sociétal pour l'avenir de la jeunesse, c'est donner plus de sens à l'une des approches qu'à l'autre.

Et il n'y a là aucun jugement sur le meilleur choix à opérer entre les deux domaines privilégiés jusqu'à présent (sports et loisirs ou éducation) car on peut supposer que les acteurs qui y interviennent sont autant préoccupés de l'évolution des apprentissages que du développement intellectuel, physique, social... des jeunes qui leur sont confiés.

Mais là, le virage doit nous interroger. Confier la question de la jeunesse à une tutelle bicéphale est à regarder de près : l'éducation et l'armée !

Pour l'éducation, nous avons dit ce que nous pouvions en dire en quelques mots, bien que cela demande des développements plus importants, en particulier sur ce qu'est une politique d'éducation qui peut soit formater les jeunes, soit les faire grandir, soit en faire des individus obéissants, soit en faire des citoyens avec leur libre déterminisme... et la liste serait longue des différentes options qu'offre l'éducation dans nos sociétés.

Non ! Armée ...

Mais ce qui doit nous interroger est ce rattachement à l'Armée. Comment peut-on rattacher la jeunesse à l'Armée ?

Cette interrogation est d'autant plus forte que la secrétaire d'État, bien qu'ayant une tutelle de deux ministères, est décrite prioritairement comme rattachée au ministère des Armées et que ses bureaux sont à l'Hôtel de Brienne, 14 rue Saint-Dominique, qui abrite les bureaux du ministre des Armées. On ne peut pas faire plus proche !

Sur le site vie publique du gouvernement (*https://www.vie-publique.fr/eclairage/283637-la-jeunesse-en-europe-quelles-perspectives-apres-la-crise-du-covid-19*), nous avions quelques raisons d'espérer une politique ouverte pour la jeunesse en Europe : « *Les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire du Covid-19, en raison des perturbations dans le domaine éducatif, de l'isolement social, des pertes d'emplois, de revenus et d'évolution de carrière. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ces difficultés pourraient entraîner* ***l'émergence d'une "génération du confinement".***

L'Année européenne de la jeunesse*, lancée en 2022 sous la présidence française du Conseil de l'UE, a pour but de* ***rétablir des perspectives positives pour les jeunes Européens*** *qui subissent les conséquences de la pandémie. Les députés européens ont voté* ***un budget de 8 millions d'euros****, provenant d'****Erasmus+*** *et du* ***Corps Européen de Solidarité*** *pour soutenir ce programme. Celui-ci est axé sur quatre objectifs :*

● *Inclure les jeunes dans l'élaboration des politiques européennes, à travers notamment la* ***Conférence sur l'avenir de l'Europe****, qui doit se conclure au printemps 2022 ;*
● *Promouvoir les possibilités que les politiques de l'UE offrent aux jeunes afin de soutenir leur développement personnel, social et professionnel ;*
● *Souligner les opportunités que représentent les transitions écologique et numérique ;*
● *Intégrer la politique de la jeunesse dans toutes les politiques de l'Union (environnement, éducation, culture…).* »

Si cette volonté européenne est à souligner, qu'en est-il des politiques jeunesse en France si celles-ci sont confiées au ministère des Armées ?

Et surtout engagement !?

Le prétexte sans doute avancé est celui de la prise en compte du Service National Universel par les Armées et qui justifierait que la secrétaire d'État y soit rattachée. Mais dans ce cas, n'aurait-il pas mieux valu que le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ait en charge les politiques de jeunesse et que la secrétaire d'État lui soit rattachée (et uniquement à lui) pour la gestion/coordination du SNU ?

D'autant que la description du SNU sur le site du Gouvernement indique : *« Vous avez entre 15 et 17 ans, vous êtes de nationalité française, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, ne ratez pas les inscriptions du Service national universel ! »*

Mettre en avant la question de l'engagement n'est pas sans nous interroger au moment où le Gouvernement lui-même (sans parler de toutes les initiatives des acteurs associatifs de l'éducation, de l'éducation populaire, des sports, de l'environnement, du développement durable, de la vie sociale, de la solidarité...) met en place des dispositifs particuliers liés (même si certains existaient avant) à l'année européenne de la jeunesse (https://jeunes.gouv.fr/L-annee-europeenne-de-la-jeunesse-10336), portés par d'autres ministères compétents en matière de jeunesse, d'emploi, de cohésion sociale ou ... d'engagement :

- « Le Service Civique est une expérience unique d'engagement pour l'intérêt général de 6 à 12 mois, ouvert sans condition de diplôme aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé au moins 580 € par mois.
- Le Corps européen de solidarité est un programme financé par l'Union européenne. Il offre aux jeunes entre 18 et 30 ans la possibilité de se porter volontaires et de mener des projets de solidarité au bénéfice de collectivités dans toute l'Europe.
- JeVeuxAider.gouv.fr est la plateforme publique du bénévolat, proposée par la Réserve Civique. Elle met en relation celles et ceux qui veulent agir pour l'intérêt général avec les associations, établissements publics et communes qui ont besoin de bénévoles. Les missions de bénévolat sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 16 ans et résidant en France, sans condition de nationalité.
- Les élèves ont la possibilité de s'engager dans leur établissement en faveur du climat, de la biodiversité, et plus globalement en faveur du développement durable : depuis la rentrée de septembre 2020, des éco-délégués de classe sont élus dans chaque classe de collège et de lycée. »

Il y a donc, forcément, une autre explication à ce rattachement.

Pourquoi ?

Afin de ne pas être taxé d'antimilitarisme primaire, nous laissons le sujet en suspens en nous posant trois questions :

- Pourquoi la jeunesse est-elle sous la tutelle du ministère des Armées ?
- Quelles raisons dictent ce lien entre l'institution militaire, l'éducation et la jeunesse ?
- Le ministère de l'Éducation peut-il se laisser dicter des orientations de politique jeunesse par le ministère des Armées ?

Ne le cachons pas, cela provoque une juste inquiétude sur les dérives possibles d'une « mise au pas » de la jeunesse, au moment où il est constaté, pour un certain nombre de jeunes, une perte des cadres sociaux, une recrudescence de comportements de rupture, en même temps que pour d'autres, il y a demande de vivre une vie « ayant du sens » (en particulier dans le secteur professionnel). Mais la réponse doit-elle être militaire ou doit-elle être un sursaut de tous les ministères concernés dans une politique systémique en direction et avec la jeunesse ?

À nous tous, acteurs des politiques publiques et des structures de l'économie sociale et solidaire de faire des propositions conjointes pour œuvrer ensemble dans un cadre laïque et républicain.

Gaudeamus igitur !

Jean-Philippe MILESY,
Secrétaire général de l'Institut Polanyi, membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France

La nomination de Madame Schiappa comme secrétaire d'État doit être saluée à deux titres.

En premier lieu parce qu'elle est placée sous l'autorité du Premier ministre ; en second lieu parce qu'elle réunit Économie Sociale et Solidaire et vie associative, trop souvent séparées en d'autre temps.

C'est sous l'égide du Premier ministre que Michel Rocard introduit l'Économie sociale dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'architecture gouvernementale. La première Délégation interministérielle, en 1981, confiée à Pierre Roussel, le premier secrétariat d'État, Jean Gatel, en 1984, sont auprès de l'Hôtel Matignon.

Michel Rocard ne fait que constater que l'Économie sociale n'est pas un secteur, mais un « entreprendre autrement » présent dans l'ensemble des secteurs économiques, sociaux et culturels. L'inter-ministérialité et l'autorité du Premier ministre sont dès lors une évidence.

Plus tard, réduisant de fait l'Économie sociale à sa dimension réparatrice, les délégations se retrouveront au sein des ministères en charge des affaires sociales, comme ce fut le cas de celle de Maurice Bennassayag, délégué auprès de René Teulade, ministre.

C'est aussi, dans le gouvernement Jospin, le cas du deuxième secrétaire d'État, Guy Hascoët, placé auprès d'Élisabeth Guigou et qui voit l'intitulé de son département à la seule « économie solidaire » faire question.

Les appellations sont mouvantes selon les temps ; ainsi un ancien ministre devenu délégué exige que l'on accole l'adjectif « générale » à sa délégation pour accepter ce qui lui paraît une rétrogradation !

Le premier, Benoît Hamon, est nommé, en 2012, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances. La présence à Bercy est une revendication des dirigeants de l'ESS pour constater sa dimension et son poids économiques. Mais peut-être n'avaient-ils pas pris en compte la pesanteur du ministère de l'Economie et des finances dont les dirigeants sont le plus souvent étrangers, voire hostiles, au principe même d'une ESS dont ils ne considèrent en fait que la dimension « sociale », réparatrice. La loi du 31 juillet 2014 est finalement adoptée mais après quelques concessions au « mainstream » libéral.

Puis fera florès la référence à « l'innovation sociale » - concept flou du moins dans l'esprit de ses promoteurs d'alors - qui en fait, notamment avec le Haut-commissariat de Christophe Itier, recouvre le développement souhaité d'un entrepreneuriat social qui malgré cela peine encore à se développer au regard des formes historiques, coopératives mutualistes et associatives de l'ESS.

L'évocation de ces trois formes historiques permet de saluer le retour sous l'égide d'un même Secrétariat d'État à l'ESS et à la Vie associative.

Cette dernière était précédemment le plus souvent dévolue à l'éducation nationale, à la jeunesse ou aux sports, sans prise en compte de l'extrême diversité des associations, qu'il s'agisse des droits et des solidarités, du médico-social et de la culture ou de l'environnement.

Malgré une distinction qui demeure dans l'intitulé, ce regroupement doit contribuer à renforcer la conviction des dirigeants associatifs qu'ils sont issus du tronc commun de… l'associationnisme, et qu'ils font partie de ce même ensemble que constataient tant Charles Gide qu'Henri Desroche quand le premier créa le concept d'Économie sociale et que le second le releva pour aboutir au développement actuel d'ESS-France et à son travail sur une « République de l'ESS » et sa revendication de devenir la norme de l'économie de demain.

Bien évidemment, l'intitulé et le positionnement d'une instance gouvernementale ne laissent en rien préjuger de sa politique.

Nous y serons attentifs et serons certainement amenés à y revenir.

Mais pour l'heure « gaudeamus igitur », il est temps de se réjouir !

En mémoire de Philippe Missotte

Philippe Missotte nous a quittés le 28 mai. Il avait 87 ans et vécu bien des vies…

Typographe de l'École Estienne - ce qui ne l'empêchait pas de se dire parfois autodidacte - après un temps en Algérie où il découvre les réalités coloniales, catholique convaincu, il s'engage dans le mouvement scout.

Il part en Nouvelle-Calédonie où il rencontrera Jean-Marie Tjibaou pour qui il sera un « mentor », nouvel engagement qui fera de lui un « océaniste » reconnu. De retour à Paris, il passe son doctorat sous la direction d'Henri Desroche.

Alors que j'en étais le secrétaire général, c'est en le recrutant comme directeur du Collège coopératif (Paris) en remplacement de Maurice Manificat, le successeur d'Henri Desroche, que je l'ai rencontré.

Sa stature tant physique, que morale et intellectuelle m'a impressionné.

Au Collège il va approfondir la « recherche-action », lui donner une dimension nouvelle, collective, notamment avec les Ateliers coopératifs de recherche-action. Il sera sur ces sujets l'auteur de plusieurs ouvrages.

Travailler à ses côtés était un plaisir d'autant que l'homme était un bon vivant, gastronome et plein d'humour.

Malgré notre engagement, les subventions État venant à faire défaut, l'aventure du Collège tourna court. Philippe Missotte continua, dans son travail de rédaction mais aussi auprès du Secours populaire français où il apporta son expérience quant à la formation des dirigeants et des bénévoles. Il fut aussi présenté par ses pairs à la présidence de Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD). Même s'il ne fut pas élu, sa présence parmi les deux derniers qualifiés témoignait de l'importance de son engagement dans la coopération et la solidarité internationale.

C'était un ami rare !

Jean-Philippe Milesy

> Colloque MFP Retraire - OCIRP

Santé : l'intelligence artificielle peut-elle concilier performance technologique, sécurité et éthique ?

Organisé par MFP Retraite et l'OCIRP le mardi 20 septembre 2022 (8h30 – 12h30)
au Conseil économique, social et environnemental.

Entretien avec Jean-François JEAN, Président de MFP Retraite.

- Pourquoi avoir organisé ce colloque sur l'Intelligence artificielle ?

L'intelligence artificielle est un domaine de recherche en pleine expansion qui fait avancer la médecine. Promis à un grand avenir, ses applications concernent toutes les activités humaines qui permettent notamment d'améliorer la qualité des soins.

Ainsi, l'IA est au cœur de la médecine du futur avec les opérations assistées, le suivi des patients à distance, les prothèses intelligentes, ou encore les traitements personnalisés grâce au recoupement de données.

Mais le titre est forcément réducteur et l'objectif du colloque est d'aborder l'IA en santé mais aussi en prévention.

- Ne voyez-vous pas des dangers au développement de l'IA dans les domaines de la santé et de la prévention ?

Bien entendu, comme beaucoup de citoyens j'ai des craintes sur ces sujets même si la France a mis en place une plateforme nationale d'exploitation des données de santé ; l'accès de cet ensemble considérable de données étant sécurisé et encadré par la CNIL.

Il n'en demeure pas moins que l'IA peut, par exemple, révéler des corrélations statistiques débouchant sur des pratiques discriminatoires. En utilisant des critères tels que l'âge, l'origine ethnique, ou le niveau de revenu, un algorithme pourrait ainsi identifier une certaine population comme tellement à risque qu'il ne faudrait pas l'assurer.

Il convient donc que celui qui programme un algorithme soit contraint d'adopter un comportement responsable et éthique.

- Quels débats souhaitez-vous générer au travers de ce colloque ?

Face à ces enjeux de santé publique mais aussi de sécurité des données et de pratiques éthiques, je pense que nous devons nous interroger sur le rôle, la place et les propositions des organismes complémentaires de santé et de prévention ?

Il est également indispensable que le grand public comprenne comment fonctionnent ces systèmes pour savoir ce qu'ils font et surtout ce qu'ils ne font pas.

- Quels seront les principaux intervenants à ce colloque ?

Nous avons souhaité inviter des intervenants de la société civile dont l'expertise est reconnue sur le sujet.

Mais nous laisserons également la parole aux organismes de l'ESS (mutuelles , GPS, assurances mutuelles) qui sont de plus en plus confrontés à la réalité de la mise en œuvre de l'IA.

La conclusion sera effectuée par le Président de la Mutualité Française qui devrait, au moment où, pour la deuxième fois seulement en 10 ans, un Ministre du numérique vient d'être nommé, faire entendre la différence des organismes non lucratifs.

- Pourquoi organisez-vous ce colloque au CESE ?

Il nous est apparu essentiel d'inscrire ce débat dans l'enceinte du CESE qui est l'une des trois assemblées constitutionnelles et dont la dernière réforme l'a placée auprès des pouvoirs publics comme le nouveau «forum de la société civile». C'est l'enceinte idéale pour discuter sereinement de cet enjeu essentiel de santé publique.

Pour s'inscrire (places limitées) : Emmanuelle Lambijou – emma@lambijou.me

> Le Salon de l'économie d'avenir

La Chambre Régionale des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur), en partenariat avec la Région Sud, organisent la 5ème édition du **Salon de l'économie d'avenir- ESS SUD**, le 3 novembre 2022, à Marseille (Palais du Pharo).

Les thématiques 2022 : - les achats socialement et écologiquement responsables, l'économie circulaire - la RSE/RSO - la commande publique socialement et écologiquement responsable.

> **SALON-ESS-SUD.ORG**

> Xèmes Rencontres du Mont-Blanc

Pour leur dixième édition, les **Rencontres du Mont-Blanc** s'internationalisent. À cette occasion ESS Forum International vous donne rendez-vous les 17, 18 et 19 octobre 2022 à Carthagène des Indes, en Colombie.

Sous la thématique principale ***« Économie Sociale et Solidaire : des solutions du local à l'international dans un monde en pleine transformation »***, ces Rencontres donneront à voir les réussites de l'ESS à toutes les échelles de territoires, les solutions innovantes et inspirantes et offriront aux acteur.rice.s de l'ESS des espaces d'échanges et de co-construction pour l'émergence d'une feuille de route reflétant leurs ambitions communes.

> information – inscription : contact@essfi.coop

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD

CIRIEC-France
7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : secretariat@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org

INFORMATIONS-ADHESIONS

secretariat@ciriec-france.org

▪▪▪

la Lettre du CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO

Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*

marcel.caballero@club-internet.fr